



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
23 juin 2008
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Deuxième session

Formation Sierra Leone

Rapport intérimaire sur l'application du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Analyse des tendances et évaluation des risques	2–8	2
A. Emploi et autonomisation des jeunes	2	2
B. Réforme de la justice et du secteur de la sécurité.	3–4	2
C. Consolidation de la démocratie et gouvernance	5	3
D. Renforcement des capacités	6	3
E. Secteur de l'énergie	7	3
F. Dimension sous-régionale de la consolidation de la paix	8	4
III. Examen des engagements mutuels.	9–37	4
A. Engagements du Gouvernement sierra-léonais.	9–24	4
B. Engagements de la Commission de consolidation de la paix	25–30	8
C. Rôles et responsabilités des Nations Unies à l'appui du Cadre de coopération.	31–36	10
D. Rôles et responsabilités des partenaires internationaux.	37	11
IV. Évaluation globale des progrès réalisés et nouvelles questions.	38–44	12
Annexes		
I. État d'application des engagements du Gouvernement		14
II. Engagements de la Commission de consolidation de la paix.		23
III. Engagements de l'ONU		33



I. Introduction

1. La Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement sierra-léonais ont adopté le 12 décembre 2007 un Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (PBC/2/SLE/1). Six mois plus tard, ce cadre est largement reconnu comme l'un des principaux instruments d'engagement et de partenariat entre le Gouvernement sierra-léonais et la communauté internationale. Dans le cadre du suivi de l'application des engagements énoncés dans le document, et conscient du fait que celui-ci constitue un « document vivant », le Gouvernement sierra-léonais et la Commission ont établi le présent rapport qui fait le point des progrès réalisés et des obstacles rencontrés par l'ensemble des parties prenantes et formule des recommandations au sujet des prochaines mesures nécessaires.

II. Analyse des tendances et évaluation des risques

A. Emploi et autonomisation des jeunes

2. Le chômage et la marginalisation des jeunes représentent toujours une menace pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. Le Gouvernement sierra-léonais s'est déclaré fermement décidé à remédier à cette situation avec l'aide de ses partenaires internationaux, et a mis en place divers institutions, politiques et programmes à cet effet. Toutefois, en raison de la multiplicité des intervenants et de la prolifération des petits projets, ces efforts n'ont pas eu les résultats attendus. C'est pourquoi le Gouvernement a annoncé la création d'une Commission nationale de la jeunesse chargée de fournir les orientations et impulsions nécessaires aux divers organismes et services publics comme aux acteurs internationaux. Il envisage également de créer des agences locales pour l'emploi afin d'investir dans la population active du pays et de faciliter la recherche d'un emploi. L'ensemble des partenaires sont désormais de plus en plus conscients du fait que les efforts à court terme doivent être complétés par des stratégies à long terme de création d'emplois et par une croissance économique générale qui passe par le développement du secteur privé. De plus, les efforts en faveur de l'emploi des jeunes doivent associer étroitement les organisations de jeunes et prévoir des interventions ciblées en fonction des besoins spécifiques des femmes et des filles.

B. Réforme de la justice et du secteur de la sécurité

3. La réforme du secteur de la sécurité est considérée comme l'un des principaux succès de la consolidation de la paix en Sierra Leone. Les institutions du secteur sont en place, les lignes hiérarchiques sont clairement définies et la structure de coordination fonctionne de manière satisfaisante. Le comportement des institutions chargées de la sécurité à l'occasion des élections nationales de 2007 comme des préparatifs des élections locales de 2008 a confirmé qu'elles disposaient de moyens de plus en plus importants et étaient de plus en plus crédibles aux yeux de la population locale comme des observateurs internationaux. Toutefois, le secteur reste très fortement dépendant de l'appui international, ce qui pénalise la pérennisation des initiatives. En outre, il doit contribuer plus activement à la croissance économique, à la génération de recettes et à la lutte contre la corruption. Par exemple, il pourrait jouer un rôle significatif dans le renforcement de la sécurité aux

frontières et de la gestion des frontières, ce qui permettrait de réduire les importantes pertes de recettes fiscales dues à la contrebande de diamants et d'or.

4. L'accès à la justice reste difficile pour la majorité de la population. Des efforts concertés sont actuellement en cours, dans le cadre du programme de développement du secteur de la justice et avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, afin d'améliorer les services fournis, de réduire le nombre d'affaires en attente devant les tribunaux, de remédier à la surpopulation carcérale et de former le personnel de justice. L'équipe spéciale présidentielle chargée d'identifier les causes de retard dans l'exécution de la justice a soumis son rapport en janvier 2008. Les recommandations qui y figurent ont été incorporées à la Stratégie de réforme du secteur de la justice récemment approuvée.

C. Consolidation de la démocratie et gouvernance

5. Le bon déroulement des élections présidentielles et législatives de 2007 ainsi que la transition pacifique et démocratique du pouvoir en Sierra Leone sont à mettre au crédit de la consolidation de la démocratie et de la gouvernance. Le nouveau Gouvernement a engagé un certain nombre de mesures visant à une plus grande responsabilisation et une plus grande efficacité du secteur public. En particulier, la Commission de lutte contre la corruption a engagé des réformes encourageantes. Toutefois, des efforts plus importants restent nécessaires pour renforcer la gouvernance des institutions locales, et notamment préciser les rapports entre les conseils locaux et les autorités traditionnelles. Des efforts plus importants sont également nécessaires en matière de réconciliation nationale comme pour renforcer le dialogue entre les parties et au sein de chaque partie. Les institutions nationales, telles que la Commission d'enregistrement des partis politiques, la Commission nationale de la démocratie ou le Parlement, devraient participer plus largement à ces efforts.

D. Renforcement des capacités

6. Les capacités limitées du Gouvernement sierra-léonais ainsi que d'autres acteurs nationaux constituent un obstacle majeur à la consolidation de la paix en Sierra Leone. Le renforcement des capacités à tous les niveaux, notamment en matière de mise en valeur des ressources humaines et de réforme de la fonction publique, constitue une priorité pour les autorités. La communauté internationale est par ailleurs déterminée à faire en sorte que l'ensemble de ses activités dans le pays comporte un élément de renforcement des capacités. L'ONU, en particulier, se spécialise en matière de renforcement des capacités des acteurs et institutions nationaux. Toutefois, il existe toujours un certain flou au sujet de ce que l'on entend par un renforcement efficace des capacités et quant à la meilleure façon d'assurer la pérennité des efforts de réforme.

E. Secteur de l'énergie

7. Au cours des derniers mois, le secteur de l'énergie a été marqué par des évolutions considérables. Ce secteur est considéré par le nouveau Gouvernement comme prioritaire et, dans le cadre de l'orientation définie par celui-ci, les

partenaires de la Sierra Leone ont pu contribuer à la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour la zone occidentale. Il faut maintenant accorder une attention plus importante à l'élaboration d'une stratégie globale et à la mise en place de structures de coordination entre les divers services et organismes chargés de la production, du transport et de la distribution d'énergie. D'après le Gouvernement sierra-léonais, le secteur énergétique devrait sortir de la situation d'urgence dans laquelle il se trouve d'ici à la fin de 2008.

F. Dimension sous-régionale de la consolidation de la paix

8. Les dirigeants de la sous-région du fleuve Mano sont de plus en plus conscients des liens étroits qui unissent leurs pays et de plus en plus déterminés à adopter une approche sous-régionale face aux problèmes qui se posent en matière de paix, de sécurité et de développement. Cette évolution est particulièrement encourageante compte tenu de l'histoire récente de la région, qui a été l'une des plus violentes et des plus instables politiquement au monde. En octobre 2004 encore, près de la moitié du nombre total de soldats de maintien de la paix déployés par l'ONU se trouvaient dans cette sous-région. Il est également encourageant de constater que c'est aussi dans cette région que la participation de l'ONU dans des situations de conflit a fourni certains de ses meilleurs résultats. Aujourd'hui, il est clairement reconnu qu'une situation de conflit et d'instabilité dans l'un des pays de cette sous-région aura d'importantes conséquences sur les autres. Les activités récemment entreprises par l'Union du fleuve Mano, et notamment le Sommet des chefs de gouvernement qui s'est tenu à Monrovia les 14 et 15 mai 2008, ont été encourageantes et doivent être appuyées par un secrétariat renforcé.

III. Examen des engagements mutuels

A. Engagements du Gouvernement sierra-léonais

9. Comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères de Sierra Leone, « La Sierra Leone attache une grande importance au Cadre de coopération et à sa mise en œuvre rapide afin de prévenir une reprise du conflit ». Au cours des six derniers mois, le Gouvernement sierra-léonais a réalisé, avec l'appui de l'ONU et d'autres partenaires, des progrès sensibles concernant le respect de plusieurs engagements contenus dans le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix, en particulier en matière de lutte contre la corruption, de gouvernance, de planification des élections locales, de développement du secteur de l'énergie ainsi que de réforme de la justice et du secteur de la sécurité. De nouveaux efforts concertés sont toutefois nécessaires pour ce qui est des engagements concernant l'autonomisation et l'emploi des jeunes ainsi que le renforcement des capacités. On trouvera à l'annexe I un tableau détaillé des mesures prises par le Gouvernement sierra-léonais pour donner suite à ses engagements et des prochaines mesures nécessaires.

1. Consolidation de la démocratie et bonne gouvernance

10. Afin d'encourager une vision commune et de créer une culture de responsabilité et de bonne gouvernance, le Président Koroma a lancé un « programme de changement » à l'occasion d'un séminaire qui a rassemblé

l'ensemble des ministres et des hauts fonctionnaires. Le séminaire a permis d'identifier les domaines prioritaires suivants : a) énergie et eau; b) transports routier et aérien; c) chômage des jeunes; d) secteurs de croissance : i) agriculture; ii) industrie extractive; iii) pêche et ressources marines, iv) tourisme; e) services sociaux : i) éducation; ii) santé; iii) logement abordable; et f) renforcement des capacités : i) secteur public; ii) administrations locales; iii) secteur privé; iv) justice. Il s'est conclu par un engagement à établir des contrats de performance pour l'ensemble des ministres et des hauts fonctionnaires.

11. Le Président a également déclaré une politique de tolérance zéro pour la corruption et lancé une campagne visant à modifier les attitudes, faisant ainsi clairement part de sa détermination à aborder sérieusement ces questions. Il a en outre fait de la réconciliation et de l'unité nationales une priorité personnelle et a à plusieurs occasions invité des membres de l'opposition à l'accompagner lors de voyages officiels à l'étranger.

12. Conformément aux engagements énoncés dans le cadre de coopération pour la consolidation de la paix, une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption a été approuvée par le Conseil des ministres et transmise pour examen au Parlement. Cette stratégie révisée renforce l'indépendance de la Commission de lutte contre la corruption. Le Gouvernement sierra-léonais s'est également engagé à présenter un projet de loi qui confèrera à la Commission de lutte contre la corruption un pouvoir de poursuite. Par ailleurs, la Commission de révision constitutionnelle a reconnu la nécessité de dissocier les fonctions de procureur général et de ministre de la justice. Pour sa part, la Commission de lutte contre la corruption a engagé des réformes internes prometteuses et élaboré un plan stratégique pour la période 2008-2010.

13. Les préparatifs des élections locales sont en cours et bénéficient de ressources financières nécessaires annoncées ou engagées par l'intermédiaire du Fonds commun pour les élections du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le processus de délimitation des circonscriptions électorales est terminé, et la carte électorale a été adoptée par le Parlement en dépit de certaines préoccupations exprimées par le Sierra Leone People's Party (SLPP), minoritaire. L'inscription des électeurs et la désignation des candidats se sont également déroulées de manière satisfaisante. Toutefois, le Gouvernement sierra-léonais poursuit toujours l'examen du Code électoral, en particulier les dispositions concernant le décompte des voix. La Commission d'enregistrement des partis politiques veille au respect du Code de conduite et contribue ainsi à faire en sorte que le processus électoral se déroule de manière pacifique et ordonnée. Après les élections, il sera indispensable de faire de la Commission électorale nationale et de la Commission d'enregistrement des partis politiques des institutions à part entière et de réformer le cadre réglementaire électoral.

2. Réforme de la justice et du secteur de la sécurité

14. Le Plan de réforme et d'investissement pour la période 2008-2010 a été lancé par le Président sierra-léonais en février 2008. Son coût est fixé, et ses priorités clairement identifiées et définies dans le temps. Il constitue donc un bon modèle pour l'élaboration d'autres stratégies sectorielles, en particulier concernant l'emploi et l'autonomisation des jeunes. Conformément au Cadre de coopération pour la consolidation de la paix, la stratégie pour le secteur de la justice, élaboré avec

l'appui du Ministère britannique du développement international (DfID), ne cherche pas à traiter l'ensemble des problèmes mais met l'accent sur des initiatives précises pouvant être menées à bien dans un délai de trois ans. Un Bureau de la coordination a été créé au sein du Ministère de la justice afin d'en faciliter la mise en œuvre. Toutefois, la stratégie est du ressort général du Groupe de direction de la justice composé du Ministre de la justice, du Ministre des affaires intérieures et du Président de la Cour suprême. Son coût s'élèvera à 30 millions de dollars sur trois ans, dont 4,5 millions toujours non financés. La répartition des dépenses sera définie par le Cadre de dépense à moyen terme et la procédure normale d'établissement du budget de l'État.

15. Des progrès ont également été réalisés avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, notamment en ce qui concerne la réduction du nombre d'affaires en attente et la formation des cadres supérieurs de la justice. De plus, l'appui apporté à la formation de plus de 100 procureurs et enquêteurs de police a permis de renforcer les capacités du Parquet (une présentation plus détaillée des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix figure au paragraphe 32).

16. La Commission de révision constitutionnelle a soumis son rapport pour examen par le Conseil des ministres puis le Parlement. Un sous-comité ministériel a été constitué afin de l'étudier et de conseiller le Gouvernement au sujet des mesures à prendre. Le rapport propose 136 amendements à la Constitution de 1991 dont 15 doivent être approuvés par référendum. L'ONU et d'autres acteurs continuent de travailler avec le Gouvernement sierra-léonais pour faire en sorte que le document final reprenne les principales recommandations du rapport et soit conforme à l'Accord de paix de Lomé et aux recommandations de la Commission Vérité et réconciliation, et adopte une approche moderne et axée sur le développement de l'organisation de l'État à tous les niveaux.

17. Conformément à l'engagement pris, le Gouvernement sierra-léonais a fait part de son intention de ramener les effectifs de l'armée de 10 500 à 8 500 hommes. Cette proposition de réduction intervient après une étude approfondie réalisée avec le soutien du Royaume-Uni. Les réductions d'effectifs devront être soigneusement contrôlées afin d'assurer la réintégration des anciens soldats à la vie civile comme sur le marché du travail. Une compagnie de l'armée est actuellement en formation en vue de participer aux forces en attente de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

18. La Commission nationale des droits de l'homme est désormais pleinement opérationnelle et compte 28 personnes. Conformément à son mandat, elle prépare actuellement un rapport exhaustif sur la situation des droits de l'homme dans le pays. Il importe également de noter que son mandat prévoit également le suivi des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. Le Gouvernement s'est engagé à assumer l'intégralité des coûts de fonctionnement de la Commission, y compris les salaires de son personnel de base, une fois que le soutien apporté actuellement au titre du Cadre pour la consolidation de la paix prendra fin. Il continue par ailleurs de contribuer à certaines dépenses opérationnelles, bien que sa contribution soit minime. En collaboration avec l'ONU, il a mis en place un mécanisme chargé de faire rapport sur les activités en matière de droits de l'homme en Sierra Leone. Ces activités seront coordonnées avec l'aide du Ministère des

affaires étrangères et de la coopération internationale et de la Commission des droits de l'homme.

19. La participation limitée au processus de prise de décisions, la violence sexiste et la pauvreté endémique constituent des obstacles majeurs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes en Sierra Leone. La participation des femmes et des jeunes au mécanisme de gouvernance ainsi que l'augmentation des recettes locales et la pérennité de l'État sont des facteurs clefs de la consolidation de la paix.

3. Emploi et autonomisation des jeunes

20. Au cours des derniers mois, le Gouvernement sierra-léonais a entrepris, avec l'aide de ses partenaires, de revitaliser le programme pour l'emploi des jeunes, le Comité directeur national pour l'emploi et l'autonomisation des jeunes et le Fonds commun pour la jeunesse géré par le PNUD qui toutefois avait connu de graves difficultés en 2007. Pour remédier à ces difficultés, le DFID a été prié début 2008, de mener un audit du programme et de formuler des recommandations en vue de son renforcement. Les conclusions de cet audit ont été annoncées à l'occasion d'un atelier tenu le 10 avril 2008, auquel ont participé des représentants des donateurs, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et d'un certain nombre de ministères techniques. L'audit a révélé que le programme présentait deux grands points faibles, à savoir : a) l'accent mis sur les interventions à court terme, qui n'ont guère d'effets positifs à long terme sur les perspectives d'embauche des jeunes; b) le manque de contacts/coordination avec les activités de développement du secteur privé; et c) les échanges relativement limités avec le secteur des entreprises. Globalement, l'audit a recommandé de réorienter l'action du programme, qui consistait en offres à court terme et en un traitement social du chômage, en faveur d'activités à moyen et à long terme fondées sur la demande, correspondant aux besoins du marché et ciblées sur les futurs secteurs de croissance de l'économie.

21. La coordination des activités des ministères, des donateurs et des organismes des Nations Unies en faveur de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes a également posé un grave problème en 2007. Récemment, des efforts ont été faits pour donner davantage de moyens au Comité directeur national et en faire un véritable forum où sont examinées les questions en rapport avec les jeunes. Le Ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation a accueilli la première réunion du Comité directeur le 24 janvier 2008, à l'occasion de laquelle le Gouvernement a reconfirmé son engagement en faveur de l'emploi des jeunes, a demandé aux donateurs de lui fournir une assistance et a promis d'appuyer la mise en œuvre rapide des activités. Le 8 mai 2008, lors d'une réunion du Comité directeur, le décaissement de 600 000 dollars du fonds commun du PNUD en faveur d'organismes de microfinancement a été approuvé afin de faciliter l'accès des jeunes vulnérables au microcrédit. Le 5 juin, lors d'une réunion, le Comité directeur a examiné le cadre opérationnel du programme pour l'emploi des jeunes et l'élaboration de stratégies à court terme et à long terme.

4. Renforcement des capacités

22. Le Gouvernement sierra-léonais et ses partenaires internationaux doivent convenir d'un train complet de réformes de la fonction publique. Les effectifs du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale ont récemment fait l'objet d'un examen afin de créer un corps diplomatique de carrière

professionnel. Le Président a par ailleurs constitué un comité chargé de la réforme de la fonction publique, notamment en matière d'élaboration des politiques et de capacité d'exécution. Le Gouvernement a insisté sur le fait que sans une fonction publique motivée et ayant une vision stratégique, le système politique ne pourra fonctionner. C'est pourquoi il accorde une importance particulière au renforcement des capacités à tous les niveaux. Il faut espérer que cette stratégie permettra au secteur public de devenir l'un des moteurs du progrès en Sierra Leone.

5. Secteur de l'énergie

23. Depuis l'adoption du Cadre en décembre 2007, des améliorations remarquables se sont produites dans le secteur de l'énergie. Dans la zone occidentale, la production d'électricité est passée de 5 mégawatts à 15 mégawatts, soit une progression de 300 %. Le Gouvernement a également obtenu un financement pour l'achèvement de la centrale hydroélectrique de Bambuna d'ici à la fin de 2008. Toutefois, des ressources supplémentaires restent nécessaires pour mettre en état les réseaux de transmission et de distribution. En mai 2008, le Gouvernement a organisé une réunion de l'ensemble des acteurs du secteur. De telles réunions de coordination doivent être répétées et déboucher sur une stratégie chiffrée assortie d'un calendrier précis.

6. Dimension sous-régionale de la consolidation de la paix

24. Lors du dix-huitième Sommet de l'Union du fleuve Mano, tenu à Monrovia les 14 et 15 mai 2008, la Côte d'Ivoire est officiellement devenue membre de l'Union. Le Sommet a également examiné des questions présentant un intérêt commun ou des préoccupations communes en rapport avec la revitalisation du secrétariat de l'Union, la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité et les problèmes posés par la crise alimentaire mondiale. En particulier, les dirigeants ont convenu que le secrétariat de l'Union devrait aborder les questions essentielles de paix et de sécurité de la sous-région, notamment la lutte contre les armes légères, et l'harmonisation de la législation relative aux armes. Pour faire face à la crise alimentaire de plus en plus importante, les dirigeants ont notamment décidé d'encourager la coopération sous-régionale en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement du secteur agricole, de production et de commercialisation et de mettre l'accent sur les zones géographiques communes de la sous-région plus particulièrement vulnérable et à risque. Le Gouvernement sierra-léonais s'intéresse par ailleurs à la stratégie militaire de la CEDEAO concernant la capacité de déploiement rapide à créer en Sierra Leone.

B. Engagements de la Commission de consolidation de la paix

25. Au cours des derniers mois, la Commission a réalisé des avancées sensibles en vue de la réalisation des engagements pris dans le Cadre de coopération. Aussi bien individuellement que collectivement, ses membres ont apporté leur soutien au Gouvernement sierra-léonais en attirant l'attention de la communauté internationale, en mobilisant des ressources et en fournissant un appui technique dans les domaines prioritaires identifiés dans le Cadre de coopération. Vingt et un membres de la réunion consacrée à la Sierra Leone sont actifs dans le pays, à titre bilatéral ou par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux. Leur présence a déjà permis d'obtenir un appui notable en faveur des activités dans les domaines prioritaires que sont la

gouvernance, la réforme de la justice et du secteur de la sécurité, et le secteur énergétique. Plusieurs membres de la réunion comme le Japon, la Norvège et la Suède ont par ailleurs récemment renforcé leur soutien. Toutefois, de nouveaux efforts plus ciblés restent nécessaires en ce qui concerne l'autonomisation des jeunes, la coopération régionale et le renforcement des capacités. On trouvera à l'annexe II un résumé des progrès réalisés dans chacun des domaines prioritaires et une brève description des mesures à prendre. Le tableau de l'ensemble des programmes exécutés dans les cinq domaines prioritaires bénéficiant d'un appui des membres de la réunion, établi par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, est régulièrement mis à jour.

26. Immédiatement après l'adoption du Cadre de coopération, la réunion a convenu d'un plan de travail de six mois pour la mobilisation de ressources et les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer. Par la suite, le Président de la réunion consacrée à la Sierra Leone a rencontré des représentants de nombreux États membres et d'institutions financières internationales et s'est rendu dans diverses capitales (Washington, Londres, Bruxelles, Berlin et La Haye) afin d'obtenir un appui politique et financier. Par ailleurs, le Cadre de coopération a été communiqué à l'ensemble des parties prenantes concernées sous couvert d'une lettre commune du Ministre des affaires étrangères de Sierra Leone et du Ministre de la coopération pour le développement des Pays-Bas.

27. Afin de trouver de nouveaux donateurs, le Président de la réunion a organisé des rencontres avec des représentants du secteur privé, des donateurs traditionnels et des fondations privées. Ces diverses rencontres ont débouché sur l'organisation d'une consultation de haut niveau consacrée à l'application du Cadre de coopération organisée le 19 mai 2008 à New York. À l'avenir, la réunion devra s'assurer que ses efforts dans ce domaine contribuent à la réunion du Groupe consultatif pour la Sierra Leone prévue à l'automne de 2008.

28. Outre les campagnes de plaidoyer et de mobilisation des ressources, la réunion s'est également attachée au premier semestre de 2008 aux questions concernant l'appui aux élections locales, à la réconciliation nationale et le dialogue interparties et intraparties, ainsi qu'à l'exécution du plan d'urgence pour le secteur énergétique.

29. Afin d'obtenir directement des informations sur l'application du Cadre de coopération et de susciter une plus grande attention de la part de la communauté internationale, une délégation composée de neuf membres de la Commission de consolidation de la paix s'est rendue en Sierra Leone du 1^{er} au 7 juin 2008. Elle a notamment pu constater les progrès réalisés, mais également que le pays continuait d'avoir besoin de l'appui international pour poursuivre la réconciliation nationale, développer le dialogue politique, accélérer sa croissance économique et créer des emplois.

30. La visite a également confirmé les conclusions auxquelles était parvenue la consultation de haut niveau tenue le 19 mai 2008, à savoir que dans toute la mesure possible, le soutien apporté devait consister en un soutien direct au budget et aux programmes sectoriels. Pour que ce soutien soit efficace et ciblé, le Gouvernement sierra-léonais doit élaborer des stratégies sectorielles, terminer la rédaction de son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et revitaliser les mécanismes de coordination des donateurs. Pour qu'il puisse continuer de jouer un rôle de direction, l'ONU devra maintenir dans le pays une présence intégrée et sensiblement

renforcée afin de fournir des conseils techniques de haute qualité et un appui au renforcement des capacités.

C. Rôles et responsabilités des Nations Unies à l'appui du Cadre de coopération

31. Conformément au mandat confié au Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), le système des Nations Unies apporte un soutien actif au Gouvernement pour la réalisation des activités prévues par le Cadre de coopération. Ces efforts ont été particulièrement fructueux en matière de réforme de la justice et du secteur de la sécurité, de la préparation des élections locales et de renforcement des capacités de la Commission nationale des droits de l'homme. On trouvera à l'annexe III des détails concernant la réalisation des engagements de l'ONU. Le BINUSIL est en train de se transformer en un Bureau intégré de soutien à la consolidation de la paix, ce qui permettra de renforcer les capacités de la présence des Nations Unies en Sierra Leone à fournir un appui mieux ciblé et plus efficace.

32. En ce qui concerne le secteur de la justice, l'ONU a fourni, avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix, un appui logistique qui faisait cruellement défaut, notamment sous forme de véhicules, d'ordinateurs et de mobilier. Les tribunaux créés en vertu du projet pour le secteur de la justice ont traité 400 affaires sur les 700 environ qui étaient en souffrance. Plus d'une centaine de personnes ont suivi une formation informatique. Début juin, 20 hauts fonctionnaires du secteur de la justice avaient terminé un programme de formation de six mois et 100 policiers sont actuellement en cours de formation. Des magistrats ont été nommés dans tous les districts, ainsi qu'à la Haute Cour et à la Cour suprême. En dépit de ces efforts, les retards persistent, les effectifs sont insuffisants, y compris au Ministère de la justice, la police manque de moyens logistiques et la situation des prisons laisse à désirer, y compris en raison de la surpopulation carcérale.

33. L'ONU a contribué au renforcement des capacités et à l'entrée en activité de la Commission nationale des droits de l'homme. Plus de 28 personnes ont été recrutées et formées, divers outils opérationnels ont été mis au point et soumis au Parlement pour adoption et les moyens logistiques nécessaires ont été achetés. L'élaboration d'un plan d'action stratégique quinquennal qui fixera clairement les priorités et les coûts est en cours de préparation. En collaboration avec le BINUSIL, la Commission a organisé une conférence consultative de deux jours au sujet de l'état d'avancement de l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation, et a identifié un certain nombre de stratégies afin de faciliter le processus. Elle participe également à la formulation d'un plan d'action national pour les droits de l'homme. La stratégie de formulation de ce plan d'action a été définie et fait actuellement l'objet d'un examen dans le cadre d'un processus consultatif. La principale tâche désormais pour la Commission consiste à pérenniser ses activités et à obtenir un financement à long terme.

34. Afin de renforcer les unités de soutien aux familles de la police sierra-léonaise, la Division de formation de la police a entrepris, avec l'appui de l'ONU, un projet de définition de politiques en matière d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels d'une part, et de prise en compte systématique des sexospécificités, d'autre part. En mai 2008, ces deux avancées considérables ont été approuvées par la direction de la police. Le prochain objectif consistera à définir des modules de

formation et à organiser des ateliers de formation pour les membres des forces de police. Le projet a été financé par un don du Gouvernement norvégien.

35. En ce qui concerne le renforcement de la participation de la Sierra Leone aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et comme prévu dans le Cadre de coopération, le BINUSIL a aidé et continue d'aider la police sierra-léonaise à préparer ses membres à participer aux évaluations de prédéploiement. Jusqu'à aujourd'hui, l'ONU a supervisé et contribué à préparer les 20 policiers sierra-léonais actuellement présents au sein de l'opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). En outre, en juin 2008, elle réalisera une deuxième évaluation de prédéploiement de 88 policiers afin d'établir une liste de réserve pour les missions de maintien de la paix.

36. Bien que la police sierra-léonaise ait réalisé, avec l'aide de l'ONU et du DFID, des progrès considérables pour ce qui est de fournir des logements de qualité, un grand nombre de policiers et de nouvelles recrues vivent toujours dans de mauvaises conditions, voire dans des conditions déplorables. Face à ce problème, l'ONU a soumis une proposition au Ministère allemand des affaires étrangères, en consultation avec les principaux membres du Comité exécutif de gestion de la police. En 2008, le Gouvernement allemand a approuvé le déblocage de 1,4 million d'euros en faveur d'un projet visant à remettre en état sept dortoirs et casernes et un commissariat. L'ONU travaille avec la police sierra-léonaise et le Gouvernement allemand afin d'accélérer la réalisation de ce projet. Au cours des préparatifs des élections locales de 2008, la Police des Nations Unies a encadré la police sierra-léonaise et lui a fourni des conseils concernant l'élaboration d'un plan opérationnel de sécurité nationale et du budget correspondant pour chacune des phases des élections. Afin de responsabiliser davantage la police, un conseiller de la Police des Nations Unies pour les normes professionnelles a organisé et assuré la formation de 890 policiers sierra-léonais en matière d'éthique, de code de conduite, de droits de l'homme, de discipline et de réglementation.

D. Rôles et responsabilités des partenaires internationaux

37. La communauté internationale présente en Sierra Leone a aidé le Gouvernement à appliquer les mesures prévues dans le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix. À l'occasion de la préparation du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les partenaires de développement de la Sierra Leone ont participé activement, par l'intermédiaire de l'équipe spéciale pour l'harmonisation de l'action des donateurs, à l'élaboration d'une politique nationale en matière d'aide, conformément à la Déclaration de Paris. En outre, les quatre principaux partenaires, à savoir le DFID, l'Union européenne, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, ont apporté un soutien direct significatif au budget et un certain nombre de donateurs ont continué de financer les activités dans divers domaines prioritaires; les États-Unis et l'Allemagne ont continué d'appuyer les interventions dans le domaine de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes et le DFID et l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction continuent de jouer un rôle directeur dans les secteurs de la justice et de la sécurité et fournissent notamment un appui à la mise en œuvre du programme de développement du secteur de la justice et à la stratégie de réforme du secteur de la sécurité. Le financement nécessaire à l'organisation des élections locales a été rendu possible par les généreuses contributions d'un certain nombre de donateurs,

en particulier le Royaume-Uni, l'Union européenne, le Japon, l'Irlande et la Norvège, au fonds commun pour les élections gérées par le PNUD tandis que d'autres partenaires, tels que les États-Unis, ont financé des activités en rapport avec les élections, par exemple la participation des femmes. Répondant à une demande urgente du Gouvernement, l'Union européenne, le DFID, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et l'Italie ont apporté une contribution importante à la réalisation du projet de centrale hydroélectrique de Bumbuna et à la mise en œuvre du plan d'urgence pour le secteur de l'énergie. D'autres gouvernements, tels que les Gouvernements chinois et japonais, apportent également une aide en faveur du secteur de l'énergie.

IV. Évaluation globale des progrès réalisés et nouvelles questions

38. Des progrès importants ont été réalisés s'agissant de l'application des mesures prévues dans le Cadre de coopération depuis son adoption il y a peu. Toutefois, en dépit des résultats remarquables obtenus, en particulier en matière de réforme de la justice et du secteur de la sécurité, de lutte contre la corruption, de développement du secteur de l'énergie et de préparation des élections locales, un certain nombre de problèmes persistent et devront être abordés au cours des prochains mois.

39. La situation économique générale de la Sierra Leone reste fragile. De plus, la crise alimentaire mondiale et la hausse du prix du pétrole risquent de porter atteinte aux efforts déployés par les autorités pour concrétiser les dividendes de la paix attendus avec impatience et répondre aux attentes importantes de la population. Le Président Koroma a déclaré qu'à compter de juin 2008 le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire seront les principales priorités du Gouvernement, qui a déjà demandé un appui supplémentaire à cet égard au Brésil, au Canada et aux États-Unis.

40. Ainsi que l'ont démontré les préparatifs des élections locales, la Sierra Leone reste divisée selon des lignes ethniques et géographiques, ce qui suppose d'intensifier les efforts en faveur de la réconciliation et de l'unité nationale. Des efforts plus importants sont également nécessaires pour renforcer les mécanismes nationaux de règlement des différends. Le Parlement a un rôle important à jouer et doit bénéficier d'un appui global et intégré.

41. Le Gouvernement sierra-léonais élabore actuellement un nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, dont une première version est attendue à la fin du mois de juin 2008. Toutes les parties prenantes devront veiller que ce document tienne compte des dispositions et des engagements énoncés dans le Cadre de coopération. Le succès dépendra de l'existence de capacités et de ressources suffisantes. En s'appuyant sur l'expérience passée, la stratégie doit fixer clairement les priorités, fixer un calendrier et être finalisée dès que possible car le fait qu'aucune stratégie n'existe depuis janvier 2008 a limité la capacité de certains donateurs à dégager et à engager des fonds.

42. Depuis son entrée en fonction, le Gouvernement a procédé à un examen de la structure de coordination de l'aide en Sierra Leone qui était dirigée par le Cabinet du Vice-Président et qui comportait notamment des réunions trimestrielles du Comité des partenaires. De ce fait, les réunions périodiques entre le Gouvernement

et un grand nombre de partenaires internationaux ont été suspendues et seulement un petit nombre de réunions ont eu lieu avec les quatre partenaires qui fournissent un appui au budget. Le Gouvernement sierra-léonais doit dès que possible terminer cet examen et faire part de ses décisions. Les partenaires internationaux, quant à eux, devront harmoniser plus étroitement leur action et intervenir, dans toute la mesure possible, par l'intermédiaire des mécanismes d'appui au budget et de financements multidonateurs sectoriels. Ces mécanismes doivent être examinés et renforcés pour permettre une plus large participation.

43. En ce qui concerne le secteur de la sécurité, le fait que la Sierra Leone soit de plus en plus utilisée comme pays de transit pour le trafic de stupéfiants est de plus en plus préoccupant. Un comité composé de représentants du Bureau de la sécurité nationale et de la police a été créé pour traiter ce problème. La communauté internationale, et en particulier l'ONU, doivent fournir un appui plus important dans ce domaine.

44. Les activités exécutées conformément au Cadre de coopération doivent accorder une plus grande attention à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. En particulier, les services de police et les services judiciaires doivent organiser des formations de leurs personnels afin que ceux-ci soient informés des lois récemment adoptées en la matière et les appliquent pleinement. Les efforts visant à simplifier les dispositions législatives, à sensibiliser les personnels et à former les groupes de femmes ainsi que les membres de la police et de la justice doivent être soutenus et être prioritaires.

Annexe I

État d'application des engagements du Gouvernement

A. Emploi et autonomisation des jeunes

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
1. Élaborer et exécuter des programmes ciblés pour l'emploi et l'autonomisation des jeunes, notamment des programmes d'alphabétisation, de formation professionnelle et d'éducation civique	24 projets sont en cours et concernent la création de micro-exploitations agricoles et de grandes exploitations, des programmes de création d'entreprises et des programmes d'emploi dans les grands travaux d'infrastructure. Le Fonds pour la consolidation de la paix et le fonds commun pour la jeunesse géré par le PNUD disposent de nouvelles ressources pour les programmes dans ce domaine.	<i>Appui aux jeunes dans l'agriculture</i> : Fourniture d'un appui permanent à des individus/des groupes possédant des qualifications ou travaillant actuellement dans la production agricole et la transformation des produits agricoles <i>Programmes en faveur des jeunes dans l'agriculture</i> : Fourniture d'un appui à des centres de production afin d'assurer pendant une période donnée une formation à des jeunes qui participent au processus de production
2. Promouvoir les initiatives visant à renforcer les organisations de jeunes et à accroître la participation des jeunes aux processus de prise de décisions, en accordant une attention particulière aux besoins des jeunes femmes et des filles	Le Gouvernement a engagé des discussions en vue de la création d'une commission nationale de la jeunesse afin de fournir un appui plus efficace aux organisations de jeunes et de définir des politiques claires en matière d'emploi et d'autonomisation des jeunes. La consultation nationale consacrée les 20 et 21 mai 2008 à la création de la Commission a rassemblé une grande diversité de parties prenantes.	Création, à fin décembre 2008 au plus tard, de la Commission nationale de la jeunesse et revitalisation du secrétariat du programme pour l'emploi des jeunes
3. Réviser et appliquer la politique nationale en faveur de la jeunesse	Une équipe spéciale a été constituée afin de faciliter l'examen de la politique nationale en faveur de la jeunesse.	Fin, en décembre 2008 au plus tard, de l'examen de la politique nationale en faveur de la jeunesse et début d'application après adoption par le Parlement et le Conseil des ministres
4. Examiner et réviser le Programme pour l'emploi des jeunes afin de tirer parti des programmes les plus efficaces de création d'emplois et d'autonomisation	Un comité directeur a été chargé d'étudier le Programme pour l'emploi des jeunes et d'en accélérer l'application.	Appuyer l'élaboration d'un programme en faveur des jeunes des anciennes régions minières, consistant à offrir dans un premier temps des emplois dans les programmes de grands travaux et à créer à plus long terme des coopératives agricoles offrant aux jeunes des possibilités d'emplois à long terme
5. Encourager les jeunes, hommes et femmes, à participer comme candidats ou électeurs aux élections locales de 2008	Des efforts ont été faits pour encourager les femmes et les jeunes à participer aux élections locales, que ce soit comme électeurs ou comme candidats. Toutefois, à peine 17 % des candidats sont des femmes.	Encourager les partis politiques à présenter un plus grand nombre de candidates aux prochaines élections, et fournir un appui en faveur de l'adoption de mesures spécifiquement destinées à accroître la participation des femmes et des jeunes à la prise de décisions

B. Réforme de la justice et du secteur de la sécurité

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
1. Élaborer un plan et entreprendre rapidement l'application des recommandations contenues dans le rapport de la Commission Vérité et réconciliation	Dans son discours inaugural, le Président a fait de cette question une priorité. La Commission des droits de l'homme est désormais opérationnelle et joue un certain rôle dans l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. La Commission nationale pour l'action sociale a été chargée d'appliquer les recommandations en matière d'indemnisation.	Élaborer un plan d'action pour l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. Mettre en place un comité de suivi au sein de la Commission nationale des droits de l'homme
2. Assurer un processus de réforme législative et de révision constitutionnelle ouvert, participatif et transparent, notamment en appuyant l'action de la Commission de réforme législative et de la Commission de révision constitutionnelle	En janvier, la Commission de révision constitutionnelle a présenté son rapport au Président. Un sous-comité ministériel examine actuellement ce rapport.	Mener des consultations au niveau national avec l'ensemble des parties prenantes concernées au sujet du rapport de la Commission de révision constitutionnelle
3. Fournir un appui supplémentaire aux unités de soutien aux familles de la police afin de lutter efficacement contre la violence sexuelle et sexiste et contre les autres crimes commis contre les femmes et les enfants	La Division de formation de la police sierra-léonaise a élaboré, avec l'appui de l'ONU, ses premières politiques concernant l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuel d'une part et la prise en compte systématique des sexospécificités d'autre part.	Élaborer des modules de formation et organiser des ateliers de formation pour les formateurs de la police afin que tous les policiers soient formés aux nouvelles politiques
4. Créer un organe indépendant d'examen des plaintes contre la police, afin de prévenir les abus ou comportements répréhensibles, de responsabiliser les policiers, d'améliorer les normes professionnelles et de renforcer les relations entre la police et la population	La police s'est engagée à créer un organe d'examen.	Mesures de suivi nécessaires
5. Assurer l'application rapide et intégrale de la législation relative à l'enregistrement des mariages et des divorces coutumiers, la violence familiale et les droits de succession	Certains efforts sont en cours afin de sensibiliser les personnels chargés de l'application des lois et les populations en général aux nouvelles mesures législatives adoptées. Toutefois, ces mesures ne sont appliquées que lentement par manque de moyens.	Élaborer des messages et des matériels de formation communs concernant les nouvelles mesures législatives à l'intention des organismes chargés de l'application des lois et des groupes de défense des droits des femmes
6. Fournir un appui plus important à la Commission des droits de l'homme	La Commission des droits de l'homme est aujourd'hui pleinement opérationnelle. Elle dispose d'un effectif de 28 personnes qui élaborent actuellement un plan d'action national pour les droits de l'homme et un plan stratégique de cinq ans.	Rechercher un financement durable à l'appui des travaux de la Commission des droits de l'homme

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
7. Mettre en œuvre le programme d'examen des Forces armées de la République de Sierra Leone, notamment en ce qui concerne les effectifs et les conditions de service, pour faire en sorte que les forces armées soient efficaces et que leur budget ne soit pas excessif	Le Gouvernement s'est engagé à ramener les effectifs des forces armées de 10 500 hommes à 8 500 hommes d'ici à 2010, notamment en supprimant les doubles emplois et en profitant des départs naturels.	Aider les anciens militaires qui ont quitté l'armée en raison du programme de réduction des effectifs à trouver un emploi

C. Gouvernance

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
1. Préparer les élections locales de 2008 en développant le dialogue politique, et en fournissant un appui à la Commission électorale nationale et à la Commission d'enregistrement des partis politiques	Les préparatifs des élections locales se déroulent de manière satisfaisante et les inscriptions sur les listes électorales sont terminées.	En cours
2. Consolider la gouvernance démographique en renforçant les institutions de gouvernance, notamment les institutions locales	Dans le cadre de la décentralisation, les fonctions de certains ministères et services ont été transférés et du personnel a été détaché auprès des conseils locaux. Toutefois, l'accélération du processus suppose d'en modifier sensiblement le fonctionnement. La prochaine phase importante consistera à améliorer l'offre de services au niveau local.	Mesures à prendre à la suite des élections locales
3. Faire en sorte que les femmes participent plus largement aux processus nationaux de prise de décisions et politiques, notamment aux élections locales de 2008	Des consultations sont en cours avec les diverses parties prenantes, avec l'appui du BINUSIL et d'autres partenaires, notamment l'USAID et le National Democratic Institute (NDI) ainsi que la société civile afin d'accroître la participation des femmes aux processus politiques/électorales et décisionnels.	
4. Réviser la loi de 2004 sur la gouvernance locale et préciser les rôles et les responsabilités des conseils locaux et des autorités traditionnelles	L'équipe spéciale chargée d'étudier la loi de 2004 a terminé ses travaux sur pièces.	Compagne nationale de sensibilisation aux conclusions de l'étude
5. Élaborer des programmes d'éducation civique et de participation, appuyer la mise en œuvre de ces programmes et développer des échanges d'information entre les pouvoirs publics et la population	Le Ministère de l'information a élaboré une stratégie de communication avec l'aide du PNUD. Le programme actuel permet le développement de l'éducation civique et la participation d'acteurs non étatiques.	Élaborer une stratégie globale en matière de technologies de l'information et des communications qui assurera un échange d'information et un dialogue permanent entre les autorités et la population
6. Étudier la Stratégie de lutte contre la corruption (2000) et élaborer une stratégie globale qui donne à la Commission de lutte contre la corruption un pouvoir indépendant de poursuite et tienne compte des besoins en matière de renforcement des capacités	Une stratégie révisée de lutte contre la corruption a été lancée par le Président. Les services de contrôle et de répression seront développés et renforcés.	Décentraliser les activités de la Commission de lutte contre la corruption. Rédiger un manuel pour les opérations décentralisées; mettre en place un cadre pour l'identification/la gestion des cas; rétablir le comité interne d'examen et organiser un atelier sur le plan de décentralisation. Améliorer l'image de la Commission de lutte contre la corruption
7. Dissocier les fonctions de procureur général et de ministre de la justice	Un projet de loi a été déposé au Parlement.	Convenir d'un calendrier et du processus à mettre en œuvre

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
8. Examiner la politique minière et les réglementations connexes afin d'améliorer la gouvernance et la gestion des ressources naturelles, notamment de revoir les contrats en cours et d'accroître les recettes, d'empêcher la contrebande et le trafic illicite et d'assurer la participation aux niveaux local et communautaire	L'examen de la politique minière a pris fin. Le Gouvernement a en outre constitué une équipe spéciale chargée d'étudier les accords et concessions en vigueur.	Approbation des nouvelles lois relatives à l'exploitation minière et au minerai par le Parlement

D. Renforcement des capacités

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
1. Examiner les propositions de réforme de la fonction publique et engager une réforme globale, y compris de la haute administration, afin d'assurer une plus grande participation des femmes et des jeunes et de leur assurer de meilleures perspectives de carrière	Un comité chargé de la réforme de la fonction publique a été créé et directement rattaché au Président afin d'accélérer la réforme de l'ensemble de la fonction publique.	Un programme de gouvernance et de réforme sera mis en œuvre afin de revitaliser la fonction publique au moyen de diverses activités, notamment en appliquant les conclusions des examens portant sur la gestion et la structure afin de rationaliser les structures, les fonctions, les procédures et les effectifs des différents ministères, départements et organismes. De nouveaux règlements et règles ainsi qu'un code de la fonction publique et un barème exhaustif des traitements et des grades seront introduits, une stratégie de réforme du secteur public sera adoptée.
2. Accélérer le renforcement des capacités des conseils locaux afin qu'ils puissent assumer les fonctions décentralisées des ministères	Le secrétariat de la décentralisation a organisé une série de stages de formation à l'intention du personnel des conseils locaux.	Poursuivre la formation et renforcer les capacités des conseils locaux
3. Faciliter et appuyer les initiatives de renforcement des capacités du secteur privé et de la société civile, notamment des organisations de femmes et de jeunes, qui contribuent à la consolidation de la paix, à la réconciliation, au redressement socioéconomique et à la reconstruction communautaire	Le Gouvernement a fait du développement du secteur privé, notamment par le biais du renforcement des liens avec la population vivant à l'étranger, l'une de ses principales priorités. Il appuie en outre les initiatives visant à renforcer la participation de la société civile.	Organiser un forum de l'investissement au quatrième trimestre de 2008 avec la participation active du secteur privé en Sierra Leone et de la population vivant à l'étranger
4. Élaborer une stratégie globale de soutien du Parlement	Le Parlement a adopté une loi portant création d'une commission de services parlementaires. Un consultant devrait être rapidement chargé de définir la structure et les fonctions des nouveaux services ainsi que les conditions d'emploi afin d'attirer des candidats qualifiés. Un projet de renforcement des capacités a été engagé par le BINUSIL en collaboration avec l'Union interparlementaire en vue d'obtenir un appui au titre du Fonds pour la consolidation de la paix.	Élaborer un programme global de renforcement des capacités en faveur du Parlement

E. Énergie

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
1. Élaborer et exécuter un plan d'urgence afin d'améliorer la distribution d'électricité dans la zone occidentale et à Freetown	Un plan d'urgence pour la zone occidentale est en cours d'application.	Pérenniser le plan et accélérer la réalisation du projet de centrale hydroélectrique de Bumbuna
2. Élaborer une stratégie globale à court-moyen terme pour le secteur de l'énergie	Le Gouvernement est en train de mettre en place un forum de coordination des différents intervenants du secteur. La première réunion du forum a eu lieu le 8 mai 2008.	Élaborer une stratégie globale pour le secteur de l'énergie en vue de la réunion du Groupe consultatif

F. Aspects sous-régionaux

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
1. Participer pleinement aux initiatives de l'Union du fleuve Mano et d'autres organisations concernant la consolidation de la paix au niveau sous-régional et appuyer ces initiatives, en accordant une attention particulière à celle destinée à renforcer la confiance et la coopération entre communautés frontalières et à créer des emplois en faveur des jeunes	Le Gouvernement sierra-léonais a activement participé au Sommet de l'Union du fleuve Mano qui s'est tenu à Monrovia les 14 et 15 mai 2008. La Sierra Leone a également encouragé des réunions périodiques des responsables de la sécurité des États membres de l'Union du fleuve Mano afin de traiter de questions transfrontières communes.	Donner suite aux décisions adoptées lors du Sommet des 14 et 15 mai 2008, en particulier celles concernant les mesures à prendre face aux effets de la crise alimentaire mondiale
2. Appuyer le renforcement des capacités du secrétariat de l'Union du fleuve Mano	Le Gouvernement sierra-léonais s'est engagé à appuyer le secrétariat de l'Union du fleuve Mano lors du Sommet des 14 et 15 mai 2008.	Mesures de suivi

G. Commission de consolidation de la paix

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
1. Utiliser les mécanismes de coordination existants afin de contribuer à la réalisation des engagements du Cadre de coopération et de mieux faire connaître l'action de la Commission	Le Gouvernement a procédé à une étude des structures de coordination de l'aide en Sierra Leone. De ce fait, il n'y a pas eu de réunions régulières entre les différents donateurs et le Gouvernement.	Prendre une décision au sujet de la structure de coordination de l'aide et la faire connaître; organiser des réunions périodiques avec l'ensemble des partenaires internationaux
2. Encourager et faciliter la communication et le partage d'informations avec d'autres pays sortant d'un conflit des enseignements tirés du rétablissement et de la consolidation de la paix en Sierra Leone	Le Gouvernement a régulièrement décrit la situation du pays en matière de rétablissement et de consolidation de la paix lors des réunions de la Commission ainsi que lors de réunions avec d'autres organes internationaux.	

Annexe II

Engagements de la Commission de consolidation de la paix

A. Engagements généraux

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
1. Poursuivre sa collaboration avec la Sierra Leone pendant trois ans et examiner conjointement avec le pays la possibilité de continuer cette collaboration après 2010	La Commission collabore toujours activement avec la Sierra Leone.	Élaborer un plan de travail pour la période allant de juillet à décembre 2008
2. Appuyer les efforts de consolidation de la paix déployés par le peuple et le Gouvernement sierra-léonais conformément au présent cadre	La Commission a entrepris des activités de sensibilisation et de mobilisation des ressources dans le but de soutenir le Gouvernement et le peuple sierra-léonais.	Apporter un appui et participer à la prochaine réunion du Groupe consultatif au quatrième trimestre de 2008. Poursuivre les activités de sensibilisation, d'information et de mobilisation des ressources entreprises par le Président et par d'autres membres de la réunion consacrée à la Sierra Leone
3. Promouvoir la mise en œuvre du présent cadre auprès des organes directeurs des institutions internationales	Les Pays-Bas, en tant que Président de la réunion consacrée à la Sierra Leone et le Gouvernement sierra-léonais ont présenté le Cadre dans une lettre commune adressée à toutes les parties prenantes concernées, et notamment les organes directeurs des organismes de l'ONU, leur demandant d'appuyer l'application du Cadre.	Rencontrer les présidents des organes directeurs concernés de juillet à décembre 2008
4. Promouvoir un partenariat durable et un dialogue plus étroit entre le Gouvernement sierra-léonais et ses partenaires internationaux, y compris en s'employant à obtenir le soutien de nouveaux partenaires internationaux aux efforts de consolidation de la paix en Sierra Leone	La Commission a entrepris des efforts dans ce sens, et a notamment organisé une consultation de haut niveau avec les parties prenantes le 19 mai. Certains membres de la réunion consacrée à la Sierra Leone, comme l'Allemagne, le Japon et la Suède, ont plus particulièrement intensifié leur engagement dans ce pays.	Encourager deux nouveaux partenaires à soutenir la Sierra Leone d'ici décembre 2008
5. Appuyer l'élaboration d'une politique nationale relative à l'aide afin de garantir l'application rapide et efficace des politiques et bonnes pratiques visant à assurer l'efficacité de l'aide, comme la Déclaration de Paris	La consultation de haut niveau avec les parties prenantes qui a eu lieu le 19 mai a incité le Gouvernement sierra-léonais à élaborer une politique nationale relative à l'aide. La Commission est prête à appuyer ces efforts en vue de préparer la prochaine réunion du groupe consultatif.	Demander instamment au Gouvernement sierra-léonais d'élaborer une politique nationale relative à l'aide et de créer et renforcer le dispositif de coordination de l'aide. Faire campagne auprès des partenaires internationaux en faveur du soutien à la politique nationale relative à l'aide
6. Mobiliser l'attention, ainsi que des ressources financières et une assistance technique durables, pour appuyer la mise en œuvre du présent cadre.	La Commission a prôné et obtenu un apport de ressources supplémentaires à l'appui des élections locales et du plan d'urgence sur l'énergie. Elle a également prôné un renforcement des mécanismes	Soutenir la pleine mise en service du Fonds commun pour les jeunes et du Fonds pour le renforcement des capacités d'ici à décembre 2008

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
Il pourra être nécessaire de mettre au point des mécanismes de financement faisant appel à de multiples donateurs, comme des fonds d'affectation spéciale multidonateurs.	de financement faisant appel à de multiples donateurs, et la création de nouveaux mécanismes.	
7. Favoriser une véritable coordination entre les organismes des Nations Unies et les autres intervenants sur les questions relatives à la consolidation de la paix, compte tenu du présent cadre	Le Président de la Commission, rendant compte au Conseil de sécurité, a prôné la création d'un Bureau d'appui intégré en Sierra Leone afin d'améliorer la coordination et la cohérence du système des Nations Unies sur le terrain. Il a encouragé le PNUD et les autres acteurs de l'ONU à envisager de renforcer et de restructurer leurs bureaux de pays.	Aider à renforcer la coordination entre les organismes des Nations Unies en favorisant des programmes communs et en mettant en avant les liens entre le PNUAD, le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix et les autres instruments nationaux de planification
8. Appuyer les efforts de la population et du Gouvernement sierra-léonais, compte tenu des instruments existants tels que l'Initiative de transparence des industries extractives et le Processus de Kimberley, en intervenant auprès des parties prenantes concernées pour qu'elles prennent des mesures appropriées, afin de faire en sorte que le pays assume lui-même de manière transparente l'exploitation et la gestion efficaces et durables de ses ressources naturelles	Trois membres de la Commission (Ministère britannique du développement international, Communauté européenne et États-Unis) soutiennent activement le Gouvernement dans ce domaine.	Entreprendre des activités de sensibilisation à l'appui du Gouvernement sierra-léonais
9. Ajouter aux activités de collaboration avec la Sierra Leone un volet sous-régional, notamment en renforçant les partenariats avec les pays de la sous-région et en apportant un soutien à l'Union du fleuve Mano et à son secrétariat	La Commission a régulièrement collaboré avec le secrétariat de l'Union du fleuve Mano et a encouragé la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du fleuve Mano et les États membres de la région à prendre une plus grande part à ses travaux. Lors de ses visites en Sierra Leone, la Commission a rencontré des représentants des États Membres de la région et du secrétariat de l'Union du fleuve Mano.	Organiser d'ici à décembre 2008 une rencontre entre le Président de la réunion consacrée à la Sierra Leone, la CEDEAO et le Représentant spécial de la présidence de l'Union européenne auprès de l'Union du fleuve Mano, afin de discuter les possibilités de collaboration dans le contexte du Cadre
10. Encourager les instituts de recherche et les établissements d'enseignement du pays à mener des travaux et à collecter et échanger aux niveaux national, régional et international les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques de référence touchant la consolidation de la paix	La Commission a invité des chercheurs du Fourah Bay College à participer à ses réunions. Les délégations de la Commission en Sierra Leone ont également rencontré des représentants du monde universitaire.	Obtenir, d'ici à décembre 2008, le soutien d'autres institutions et partenaires et encourager les partenariats et les échanges entre les établissements d'enseignement de la Sierra Leone et les membres de la réunion consacrée à ce pays

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
11. Encourager toutes les parties intéressées à aider la Sierra Leone à consolider la paix et à appliquer le présent cadre, par le biais d'initiatives individuelles ou collectives menées	Vingt et un membres de la réunion consacrée à la Sierra Leone (Banque africaine de développement, Banque mondiale, CEDEAO, Communauté européenne, Fonds monétaire international, Organisation de la Conférence islamique, Organisation des Nations Unies, Allemagne, Chine, Égypte, États-Unis, France, Inde, Irlande, Japon, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) ont été actifs dans ce pays.	Trouver deux nouveaux partenaires d'ici à décembre 2008

B. Emploi des jeunes

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
1. Appuyer le renforcement de la capacité du Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports de prendre systématiquement en compte les préoccupations des jeunes	Trois membres de la réunion consacrée à la Sierra Leone (Irish Aid, le PNUD et la Suède) sont actifs dans ce domaine.	Appuyer la création de la Commission nationale pour la jeunesse et l'examen de la politique nationale en faveur de la jeunesse
2. Appuyer l'action des pouvoirs publics en faveur de l'emploi des jeunes	Huit membres de la réunion consacrée à la Sierra Leone (Agence allemande de coopération technique, Banque mondiale, BINUSIL, Communauté européenne, Irish Aid, PNUD, États-Unis et Japon) sont actifs dans ce domaine.	Encourager les donateurs à contribuer au Fonds commun pour les jeunes et mettre en valeur et promouvoir des programmes efficaces en faveur de l'emploi et de l'autonomisation
3. Appuyer l'élargissement des programmes de formation professionnelle, d'alphabétisation et d'éducation civique existants	Plusieurs membres de la Commission (Irlande, Royaume-Uni, Suède et ONU) soutiennent des projets dans ce domaine.	Établir d'ici à décembre 2008 une liste des programmes efficaces en matière de formation professionnelle et d'éducation civique

C. Réforme de la justice et du secteur de la sécurité

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
1. Appuyer la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation visant à remédier aux causes profondes du conflit	La Commission a encouragé le Gouvernement sierra-léonais à élaborer un plan d'action pour l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. Parmi les membres de la réunion consacrée à la Sierra Leone, la Communauté européenne, l'ONU, l'Irlande et le Royaume-Uni sont les plus actifs dans ce domaine.	Organiser une réunion thématique sur l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation afin de suivre l'état d'avancement du plan d'action et des travaux de la Commission des droits de l'homme dans ce domaine.
2. Soutenir l'action du Tribunal spécial pour la Sierra Leone	Dix membres de la réunion consacrée à la Sierra Leone (Communauté européenne, Allemagne, États-Unis, France, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République tchèque et Suède) ont apporté un soutien régulier au Tribunal spécial.	Continuer de soutenir les activités du Tribunal spécial
3. Appuyer les initiatives de renforcement des capacités des forces armées et de la police, en particulier pour accroître la participation de la Sierra Leone aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies	Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'ONU apportent un soutien continu dans ce domaine.	Obtenir un appui plus large des donateurs à la police et aux forces armées
4. Obtenir un appui plus large des donateurs au Programme de développement du secteur de la justice	La Commission a mis en avant le fait que la réforme du secteur de la justice et le plan d'investissement étaient essentiels pour obtenir un soutien plus important dans ce domaine.	Trouver d'ici à décembre 2008 d'autres partenaires susceptibles de combler le déficit de 3 millions de dollars du plan d'investissement dans le secteur de la justice
5. Appuyer la formation à la gestion et le renforcement des capacités des cadres moyens de la police sierra-léonaise	Les États-Unis, le Royaume-Uni et le BINUSIL ont été actifs dans ce domaine.	Rechercher une assistance technique et trouver de nouveaux donateurs
6. Fournir une assistance technique aux tribunaux sierra-léonais et appuyer le renforcement des capacités des tribunaux traditionnels	La Commission a encouragé l'appui au programme de développement du secteur de la justice ainsi qu'à la nouvelle stratégie et au nouveau plan d'investissement.	Solliciter l'appui du Commonwealth et d'autres membres de la réunion consacrée à la Sierra Leone dans ce domaine

D. Gouvernance

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
1. Appuyer l'action menée par la Sierra Leone en faveur d'une gouvernance démocratique et responsable et de l'état de droit	Par ses rencontres et visites régulières, la Commission a encouragé et appuyé l'action du Gouvernement sierra-léonais en faveur d'une gouvernance démocratique. Les membres de la réunion consacrée à la Sierra Leone ont soutenu les activités de la Commission nationale de lutte contre la corruption et l'élaboration d'une nouvelle stratégie et d'un nouveau plan d'action anticorruption.	Appuyer le renforcement des institutions locales à la suite des élections locales
2. Appuyer l'action de la Commission des droits de l'homme, de la Commission électorale nationale, de la Commission d'enregistrement des partis politiques, de la Commission nationale pour la démocratie et d'autres institutions nationales	La question de l'appui aux institutions nationales a occupé une place centrale dans les débats de la réunion consacrée à la Sierra Leone et a été mise en relief au cours de la consultation du 19 mai. La plupart des membres de la réunion consacrée à la Sierra Leone qui sont actifs dans le pays soutiennent les actions entreprises dans ce domaine.	Appuyer en permanence les activités de la Commission d'enregistrement des partis politiques, principalement au niveau des districts, à la suite des élections de juillet 2008

E. Renforcement des capacités

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
1. Appuyer les programmes exécutés par le Gouvernement pour faire face aux besoins socioéconomiques immédiats de la population, conformément au document national de stratégie pour la réduction de la pauvreté et aux objectifs du Millénaire pour le développement, et l'amélioration des services et des équipements de base, notamment les réseaux de distribution d'eau et d'électricité et l'infrastructure routière, conditions indispensables à la consolidation de la paix	Les membres de la réunion consacrée à la Sierra Leone ont soutenu ces actions, qui vont dans le sens du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et d'autres plans nationaux.	Faire campagne en faveur de l'appui à la Sierra Leone lors de la réunion sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui aura lieu le 22 septembre à New York
2. Aider au renforcement des capacités du Parlement sierra-léonais	Plusieurs membres de la réunion consacrée à la Sierra Leone ont renforcé leur soutien au Parlement et s'emploient actuellement à mettre en place des structures, stratégies et programmes d'appui plus coordonnés.	Encourager l'élaboration d'une stratégie générale d'appui au Parlement. Encourager l'aide à la Commission des services fournis aux organes délibérants
3. Soutenir le renforcement des capacités nécessaires à la réforme de la fonction publique, y compris la haute fonction publique	Plusieurs membres de la réunion consacrée à la Sierra Leone soutiennent le renforcement des capacités des divers ministères et départements. Le PNUD a proposé la création d'un fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités.	Encourager les contributions au fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités. Demander au Gouvernement sierra-léonais de préciser dans ses plans de restructuration et de renforcement de la fonction publique
4. Appuyer le renforcement de la capacité des pouvoirs publics, en particulier des Ministères de la marine et des ressources minérales, de gérer les ressources naturelles	Certains membres de la réunion consacrée à la Sierra Leone (Ministère britannique du développement international, Communauté européenne, PNUD, États-Unis) ont aidé le Gouvernement sierra-léonais à réexaminer l'ensemble des concessions et des contrats miniers.	Encourager un accroissement de l'assistance technique et de la coopération Sud-Sud afin de renforcer les capacités des administrations publiques concernées d'établir un cadre national détaillé et une réglementation relative à l'industrie extractive et aux négociations commerciales
5. Appuyer les initiatives de renforcement des capacités du secteur privé et de la société civile, en particulier des organisations de femmes et de jeunes, qui contribuent à la consolidation de la paix, à la réconciliation et au relèvement et à la reconstruction au niveau communautaire	La réunion consacrée à la Sierra Leone a activement soutenu la participation de la société civile et du secteur privé à ses délibérations et a encouragé le renforcement des capacités et la collaboration Sud-Sud dans ce domaine.	Soutenir les travaux du Forum des entreprises de Sierra Leone et les préparatifs du forum sur l'investissement prévu à l'automne 2008

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
6. Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement sierra-léonais dans le domaine de la prise en compte systématique des préoccupations des femmes	Le Ministère britannique du développement international, Irish Aid, l'ONU et les États-Unis, entre autres, ont travaillé dans le domaine de la prise en compte systématique des préoccupations des femmes et de l'autonomisation des femmes. Des actions sont actuellement menées pour appuyer l'application de lois relatives aux sexospécificités et le renforcement des unités du soutien aux familles.	Prôner une plus grande participation des femmes à la prise de décisions et préconiser la création de structures favorisant la prise en compte systématique des préoccupations des femmes au sein du Gouvernement sierra-léonais

F. Secteur de l'énergie

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
1. Mobiliser un soutien à l'application du plan d'urgence à court terme élaboré par le Gouvernement sierra-léonais pour améliorer la production et la distribution d'électricité, y compris la restructuration de la compagnie nationale d'électricité et d'autres institutions publiques du secteur	La Communauté européenne, la Banque mondiale, le Japon et d'autres membres de la réunion consacrée à la Sierra Leone se sont activement employés à remettre en état et à moderniser ce secteur. La Commission a joué un rôle fédérateur en rassemblant le Gouvernement sierra-léonais et ses partenaires autour du plan d'urgence sur l'énergie, pour l'exécution duquel elle a également réussi à obtenir plus de ressources.	Surveiller l'état d'avancement du plan d'urgence et l'exécution du projet hydroélectrique de Bumbuna
2. Mobiliser l'appui à la modernisation et à la remise en état des installations de production d'électricité, des réseaux de distribution et des lignes électriques	La Commission a souligné la nécessité de restructurer et de réduire la taille de la compagnie nationale d'électricité ainsi que de renforcer les capacités du Ministère de l'énergie et de l'électricité.	Préconiser des réunions régulières du groupe de coordination entre partenaires du domaine de l'énergie, créé en mai 2008 et dirigé par le Gouvernement sierra-léonais; plaider en faveur d'une stratégie d'ensemble pour le secteur de l'énergie

G. Aspects sous-régionaux

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
1. Apporter un soutien technique et financier supplémentaire à la revitalisation de l'Union du fleuve Mano, et contribuer notamment à l'adoption des mesures de confiance transfrontalières et au règlement des problèmes communs de consolidation de la paix, y compris au niveau communautaire	Des membres de la réunion consacrée à la Sierra Leone et de l'ONU ont apporté leur soutien aux travaux de l'Union du fleuve Mano, et plus particulièrement aux sommets présidentiels et aux réunions ministérielles.	Encourager un suivi des engagements pris au sommet présidentiel de l'Union du fleuve Mano le 14 mai. Aider le Gouvernement sierra-léonais à régler le différend frontalier avec la Guinée au sujet de Yenga. Surveiller l'évolution de la situation dans la sous-région
2. Fournir un appui à l'Union du fleuve Mano et à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour le règlement de problèmes transfrontaliers tels que le commerce illicite des armes légères	Le Japon et les acteurs appartenant au système de l'ONU sont actifs dans ce domaine; la Communauté européenne collabore étroitement avec la CEDEAO.	Encourager le soutien continu à ces efforts

Annexe III

Engagements de l'ONU

A. Engagements généraux

<i>Engagements</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Prochaines étapes</i>
1. Appuyer la mise en œuvre des mesures prévues par le Cadre et les travaux de la Commission de consolidation de la paix	L'ONU a participé activement, et en coordination avec le Gouvernement et l'ensemble des parties prenantes nationales et internationales, à l'organisation de réunions consultatives informelles et officielles, notamment la vidéoconférence avec la réunion consacrée à la Sierra Leone et la réunion consultative de haut niveau du 19 mai 2008, a accueilli le Président de la réunion consacrée à la Sierra Leone et des membres de la Commission, et a participé aux préparatifs de la réunion semestrielle d'examen qui s'est tenue le 19 juin 2008.	Revoir l'appui fourni par l'ONU à la lumière des recommandations de la réunion semestrielle d'examen et installer un Bureau intégré pour la consolidation de la paix en Sierra Leone
2. Tenir compte des priorités du Cadre de coopération lors de l'examen du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des programmes et activités correspondantes du système des Nations Unies dans le pays	Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le mandat confié au BINUSIL par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1620 (2005) ainsi que la Stratégie de consolidation de la paix sont complémentaires et tiennent compte des principales priorités énoncées dans le cadre de coopération.	La présence des Nations Unies qui succédera au BINUSIL sera chargée de fournir un appui dans les principaux domaines d'intervention du Cadre de coopération, tels que l'emploi et l'autonomisation des jeunes.
3. Améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies concernant les questions prioritaires en matière de consolidation de la paix	La stratégie de consolidation de la paix et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement tiennent compte des priorités du cadre de coopération, notamment du fait que le pays sort d'un conflit.	La mise en place du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix permettra une action mieux ciblée et davantage intégrée.
4. Assurer la coordination entre l'ensemble des intervenants et programmes afin d'éviter les chevauchements d'activités	L'ONU a coordonné les activités auxquelles ont participé l'ensemble des acteurs, notamment par le biais de vidéoconférences avec la réunion consacrée à la Sierra Leone et en diffusant et en partageant des informations.	Élaboration d'un mécanisme permettant une coordination plus systématique et plus régulière
5. Faire en sorte que les activités et programmes des Nations Unies soient compatibles avec la consolidation de la paix	Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et la stratégie de consolidation de la paix encouragent l'adoption d'une approche qui tienne compte du fait que le pays sort d'un conflit.	Veiller que toutes les interventions des Nations Unies tiennent compte du fait que le pays sort d'un conflit
6. Fournir un appui constant aux initiatives et programmes qui favorisent la coopération et le développement sous-régionaux, notamment des programmes de la Commission économique pour l'Afrique	Le système des Nations Unies a contribué au renforcement des capacités au secrétariat de l'Union du fleuve Mano. Les équipes de pays des Nations Unies dans les pays membres de l'Union du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire continuent de coordonner leurs activités, et notamment interviennent en commun dans divers domaines tels que l'emploi et l'autonomisation des jeunes, la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre le trafic d'êtres humains et la lutte contre le trafic d'armes légères.	Coordonner davantage et intensifier l'appui fourni pour le renforcement des capacités de l'Union du fleuve Mano